ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 18 novembre 2026

Présidence : Geneviève Noseda Guignard

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 13-2026 adopté par le Comité de direction le 2 octobre 2026 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;

Décide

D'adopter le règlement du Conseil intercommunal tel qu'amendé.

Amendement

Art. 62 : Pour la votation à l'appel nominal, le·la président·e ne participe pas au vote, sous réserve du départage en cas d'égalité prévu à l'art. 35b, alinéa 5, de la loi sur les communes.

Ainsi délibéré en séance le 18 novembre 2026.

la Présidente

Geneviève NOSEDA GUIGNARD

ASIGOS

la secrétaire

Anne MEIER

Avis affiché le 23 novembre 2026

Pour le Conseil intercommunal ASIGOS,
Administration communale - rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly
conseil@asigos.ch